

# SOMMAIRE

- 1- Délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Corrèze en date du 22 septembre 2023 portant institution d'une commission communale d'aménagement foncier pour la mise en place d'une réglementation propre à la commune de Saint Sulpice les Bois
- 2- Plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités
- 3- Projet de réglementation des boisements : le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chaque périmètre
- 4- Liste des parcelles comprises dans les périmètres et de leurs propriétaires, établie sur la base des documents cadastraux
- 5- Évaluation environnementale et son résumé non technique
- 6- Synthèse qui résume la place de l'enquête publique dans la procédure
- 7- Avis émis sur le projet par la Mission régionale d'autorité environnementale et réponse apportée par le Département
- 8- Bilan de toute autre procédure de concertation qui a pu être menée avant l'enquête
- 9- Délibération du 18 mai 2018 portant réglementation des boisements 2018-2028 de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Corrèze
- 10- Arrêté sur l'enquête publique
- 11- Publications presse